

**Les autorités
communales vous
souhaitent la
bienvenue**



Territoire communal

472m

Altitude

29 ha

Supérficie

20%

Surface boisée

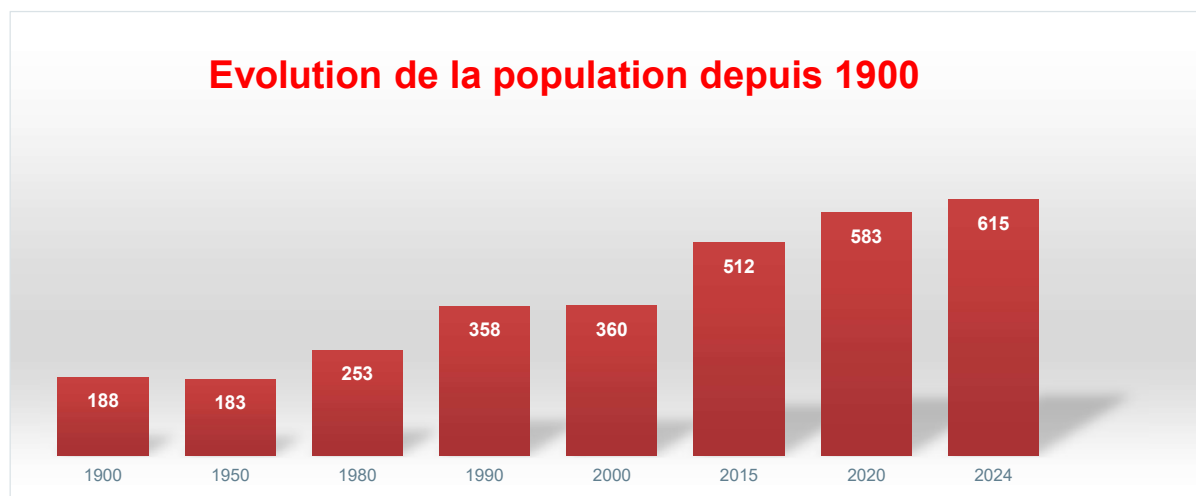
67%

Surface agricole

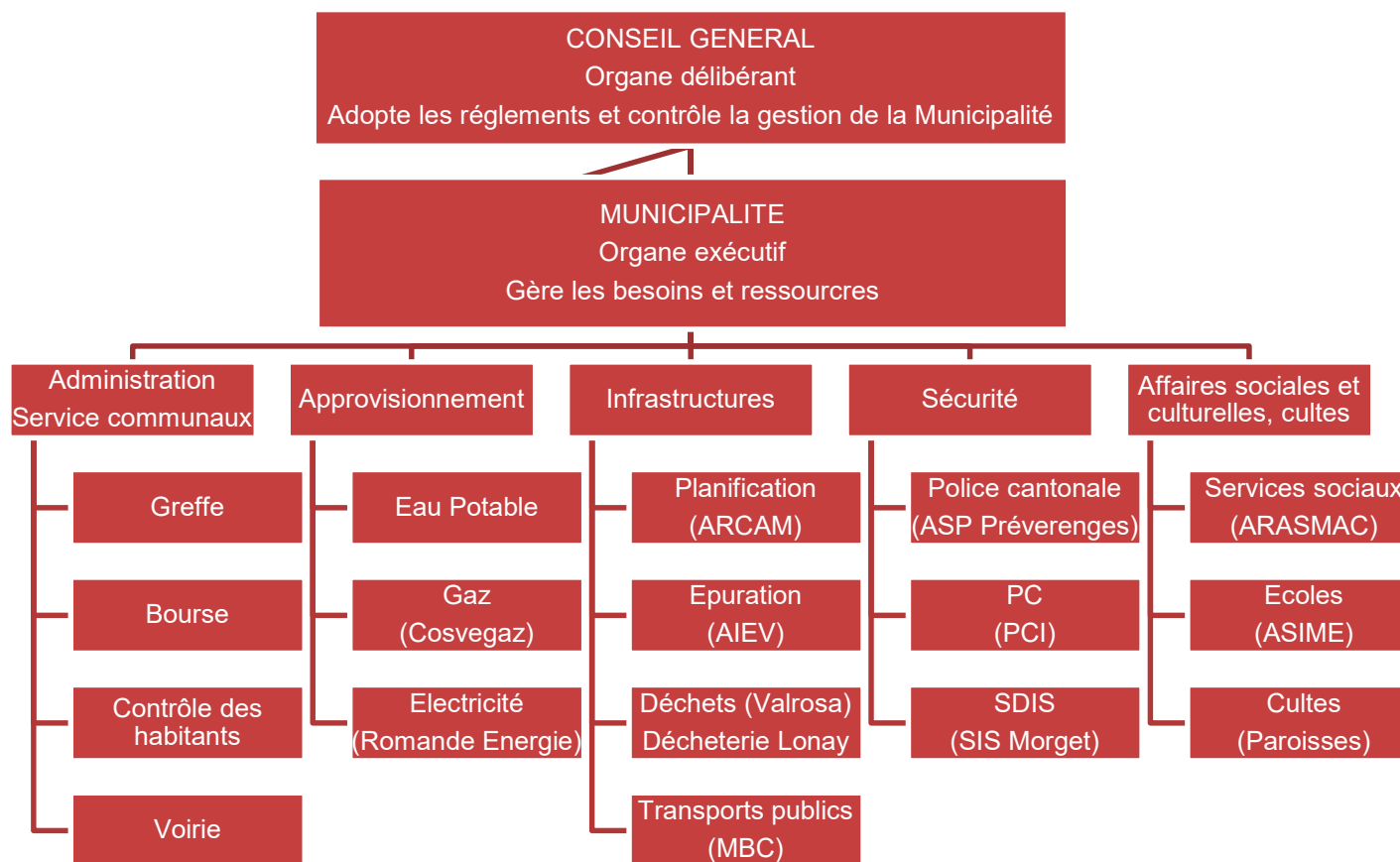
13%

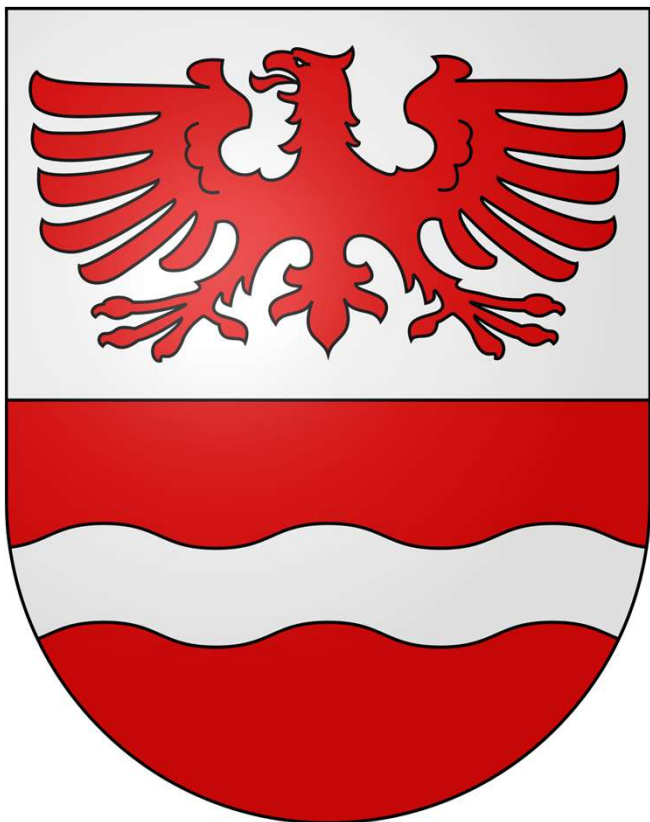
Infrastructures

Evolution de la population depuis 1900



Fonctionnement de la commune





02

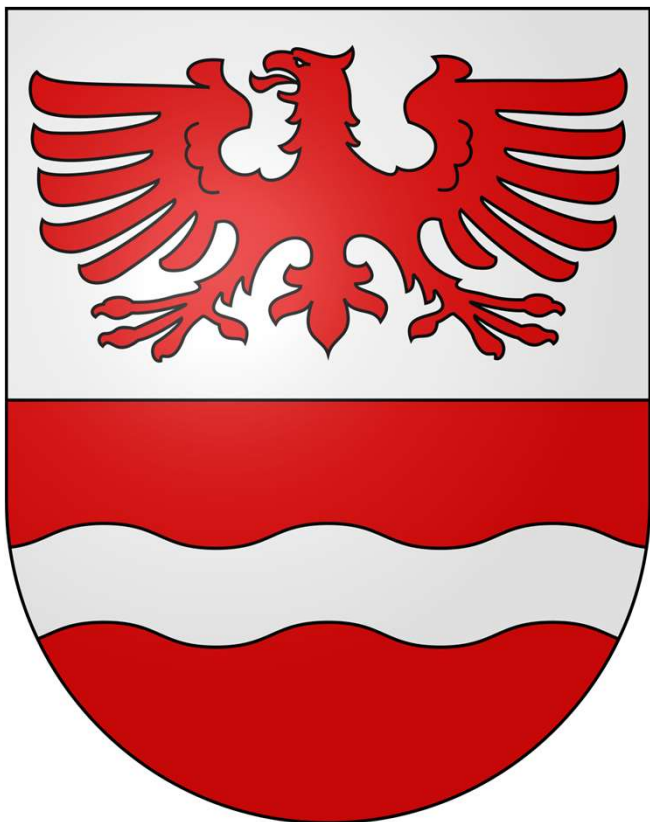
Organisation de
la Municipalité

La Municipalité

- Organe exécutif de la commune
- Collège de 5 membres. Chaque membre assume la direction d'un dicastère, qui regroupe plusieurs services et prestations à la population
- Fonctionne de manière collégiale : les décisions sont prises ensemble, à la majorité, sous la présidence du Syndic
- Elus par le corps électoral pour une législature de 5 ans

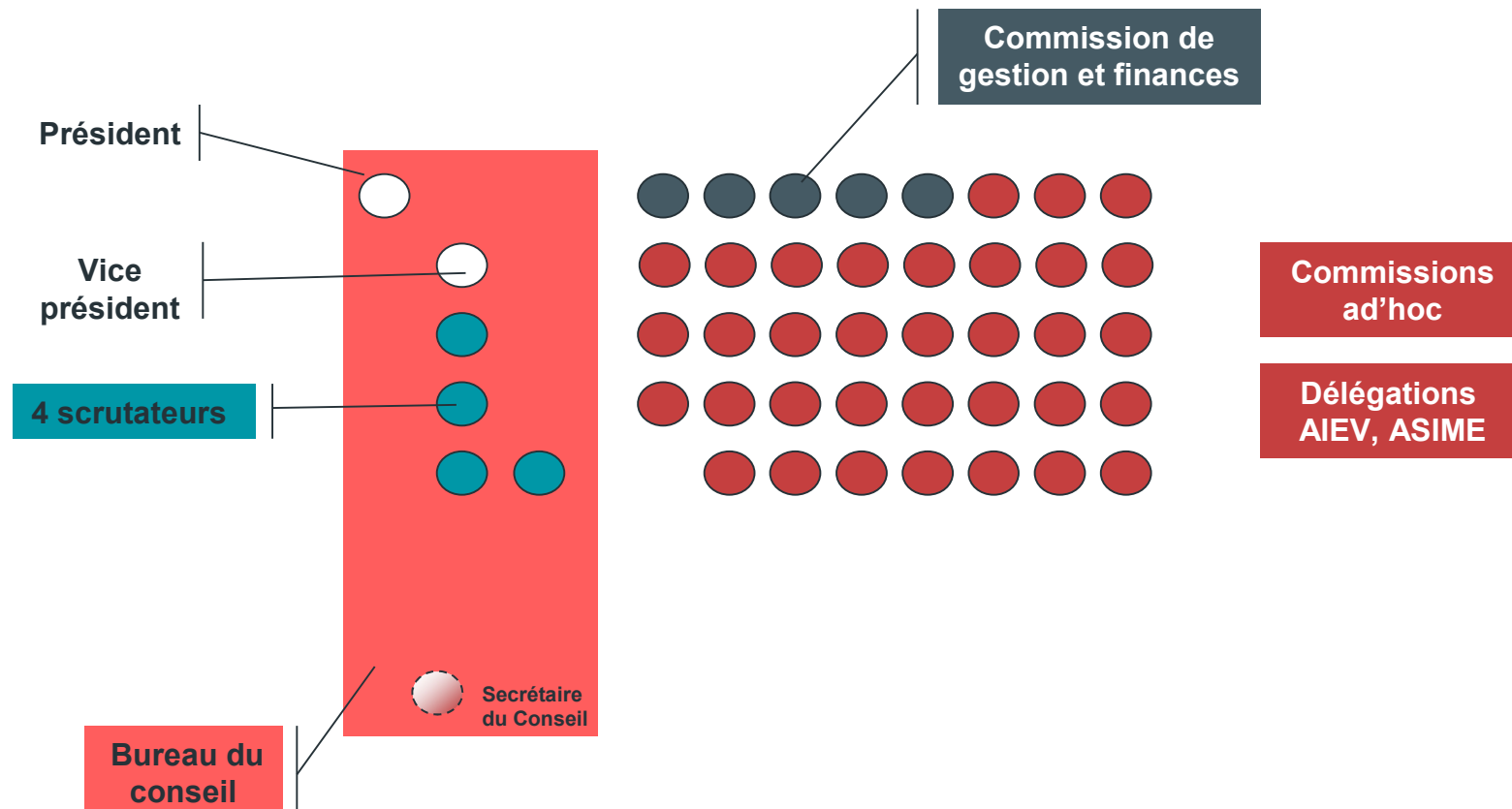
Attributions

- Organisation de l'administration communale
- Administration des biens de la commune
- Administration du domaine public, voirie, police des constructions
- Mesures propres à assurer l'ordre, la tranquillité & la salubrité publique
- Lutte contre le feu
- Octroi de la bourgeoisie
- Fixation contributions & taxes communales
- Tâches déléguées par la constitution, la législation cantonales & fédérales

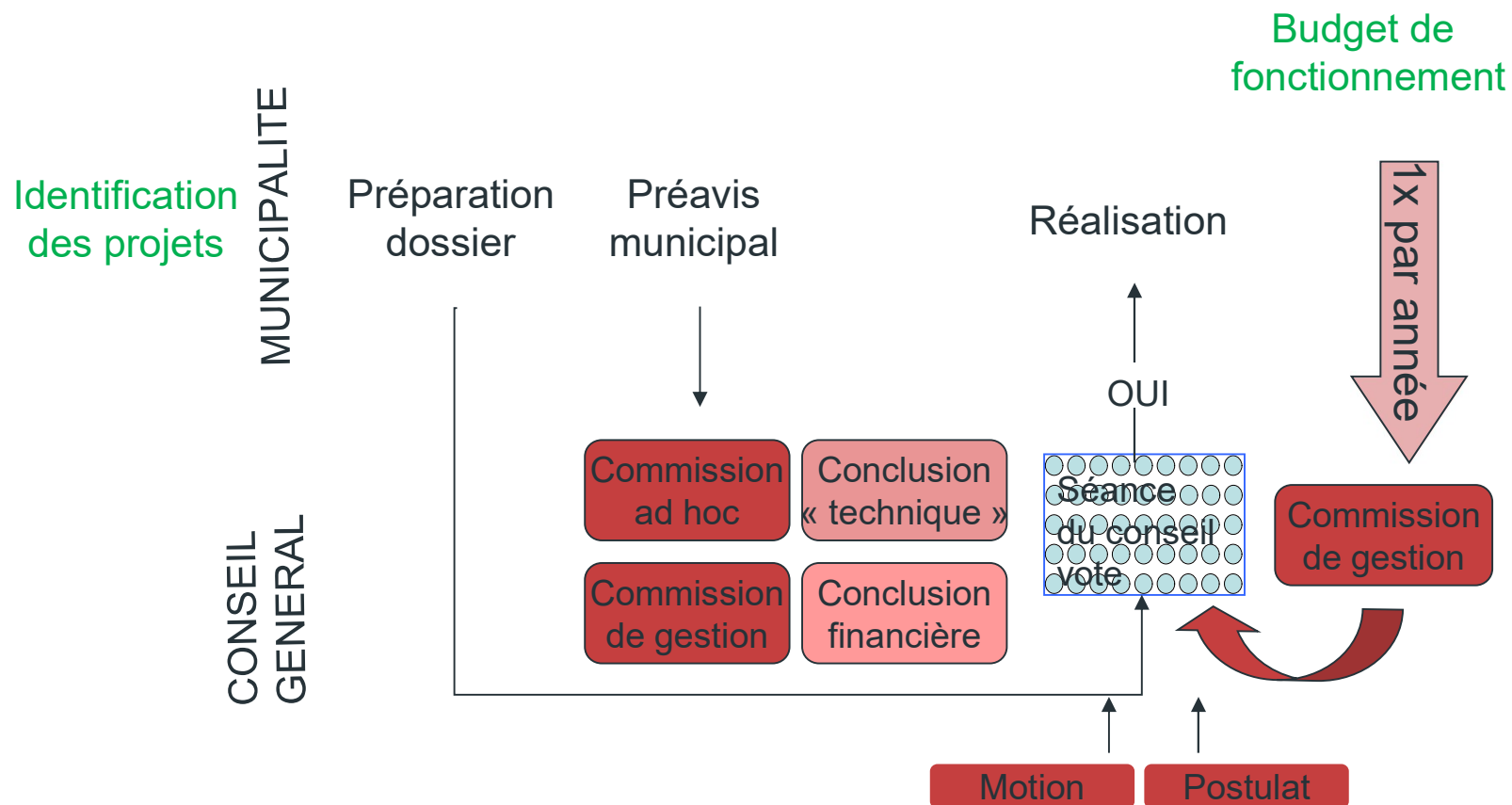


03 Organisation du Conseil Général

Conseil Général - Organisation



Fonctionnement du Conseil



Attributions

- Etudes & décisions sur préavis municipaux
- Contrôle gestion
- Délibérations sur budget & comptes
- Arrêté d'imposition
- Dépenses extrabudgétaires

Législature 2026 – 2031

Municipalité

- Trois postes de conseiller·ère·s municipaux·ales sont à pourvoir pour la prochaine législature
- Soumettez votre candidature au plus tard le 12 janvier 2026 à 12h00 au greffe municipal
- Election de la municipalité (premier tour) le 8 mars 2026
- Election de la municipalité (deuxième tour éventuel) le 29 mars 2026
- Entrée en fonction le 1er juillet 2026

Pourquoi vous engager ?

- Participer activement à la vie de votre commune
- Développer des visions stratégiques et mettre en œuvre des projets pour le village
- Maintenir / renforcer l'autonomie communale et les relations associatives et intercommunales
- Apprendre et s'exposer à de nouvelles expériences enrichissantes
- Eviter une mise sous tutelle du Canton en l'absence de candidats